

# Une journée à vivre en famille !

Venez profiter des nombreuses animations  
au Parc du Château



Marché de producteurs et repas fermier avec des produits Vosges Terroir (tartiflette, soupe, tartines...)

Mini ferme avec de nombreuses animations sur la filière agricole et forestière avec la MFR de Gugnécourt et le Lycée Agricole de Mirecourt

Atelier de fabrication de farine, pressage de jus de pommes et présence de nombreux animaux avec la ferme pédagogique Bienvenue à la Ferme du Pichet



Atelier de réparation vélo et location de VTT électrique avec la maison du vélo d'Épinal

Soins à l'arrivée avec la présence de 2 kinés

## Avec le soutien de nos partenaires



2019  
16<sup>ème</sup> édition

Organisé par la Chambre d'Agriculture des Vosges

# Trail des terroirs vosgiens VTT et marche dégustation

## Epinal Parc du Château



Mini ferme  
Marché de producteurs  
Animations sur l'agriculture

Trail 23km  
Trail Découverte Solidaire 8,5km  
VTT rando 21, 30 et 40km  
Marche dégustation 8 et 14km  
Courses scolaires  
Nouveauté : «Vélo en ville» 9km

# 31 mars

Contacts :  
Chambre d'agriculture des Vosges - 17 rue André Vitu 88000 Epinal  
03 29 29 23 23 - traildesterroirsvosgiens@vosges.chambagri.fr - www.cda-vosges.com  
VTT : 06 82 32 60 82 - Trail et marche : 06 74 67 44 21



## Pour vous inscrire, cochez selon votre choix

- Trail 23 km -> 15€** épreuve réservée uniquement aux coureurs nés en 2001 et avant (à partir de la catégorie junior)
- Trail Découverte Solidaire 8,5 km\* -> 8€** épreuve réservée uniquement aux coureurs nés en 2003 et avant (à partir de la catégorie cadet) \*La moitié des gains des inscriptions sera reversée à l'association « Créateurs de solidarité »
- VTT rando 40 km -> 9€**
- VTT rando 30 km -> 9€**
- VTT rando 21 km -> 7€**
- Marche dégustation 8 km -> 9€**
- Marche dégustation 14 km -> 9€**
- Vélo en ville et jeu de piste sur la filière agricole au coeur d'Épinal -> 4€** (tarif famille : 10€ pour 3 à 5 personnes)

**Tarif famille : 1 place offerte pour 5 achetées dans la même catégorie (Trail, VTT, Marche)**

**Majoration de 3€ pour tous paiements effectués sur place le dimanche**

Nom ..... Prénom .....

Nom de l'équipe (association ou entreprise) .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Sexe : F ou M

Date de naissance ..... Club ..... N° de licence .....

Téléphone ..... Mail .....

Fait à ..... Le ..... *Accord parental pour les mineurs*

Signature .....

Je reconnais prendre connaissance du règlement complet le jour du départ.  
J'autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de mon image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires) pour une durée limitée à 5 ans.

## Règlement

**DEPART et ARRIVEE : Dimanche 31 mars 2019 au Parc du Château d'Épinal**

**VTT rando : entre 7h30 et 9h45**

**Marche dégustation 8 et 14 km : entre 8h et 11h30**

**Trail 23 km : 10h**

**Trail Découverte Solidaire 8,5 km : 10h30**

**Scolaires : entre 14h30 et 15h45**

**Vélo en ville 9 km : entre 13h et 14h** (arrivée au Parc du Château avant 16h)

**INSCRIPTIONS TRAIL :** Le nombre de concurrents est limité à 800 participants pour le 8.5 km et à 800 participants pour le 23 km.

**INSCRIPTIONS MARCHÉ :** Les 3000 premiers inscrits pourront accéder aux 2 points de ravitaillement.

**VTT Rando 40 km :** L'accès à la boucle 40 km est possible jusqu'à 11h30, au delà les VTTistes seront orientés vers le parcours 30 km.

**ACCES PARKING :** Des bus navette seront mis à disposition du Centre des Congrès au Parc du Château toute la journée.

**DOSSARDS :** Retrait dès 7h30 au Parc du Château d'Épinal ou **possibilité de retirer les dossards trail et VTT rando le vendredi 29 et samedi 30 mars 2019 de 14h à 18h au magasin Decathlon Épinal (avenue de Saint Dié 88000 Épinal).**

**NOMBRE DE POINTS DE RAVITAILLEMENT :**  
- 4 pour le trail 23 km  
- 2 pour le trail Découverte 8,5 km  
- 3 pour le VTT rando de 21 km  
- 4 pour le VTT rando de 30 km  
- 5 pour le VTT rando de 40 km  
- 2 points de dégustation et un accueil café pour les marches de 8 et 14 km

**SECURITE : Port du casque obligatoire pour tous les VTTistes**

Respecter le code de la route et l'environnement. Les Trailers souhaitant terminer la course après 14h30 l'effectueront sous leur entière responsabilité et ne seront pas classés.

**ASSURANCE :** Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol d'effets personnels sur le parcours ou ses abords.

**REMISE DES PRIX :**

Trail : 13h30  
Scolaires : 15h45

**TIRAGE AU SORT DES DOSSARDS** des VTT rando et des bulletins de participation des marcheurs. Affichage des gagnants au Parc du Château à partir de 14h30.

**RECOMPENSES :** À l'arrivée au Parc du Château d'Épinal. Proclamation des résultats et remise des prix (paniers gourmands Vosges Terroir, bons d'achat dans le réseau Bienvenue à la Ferme pour une valeur totale de 6000€). Cadeaux à tous les participants. Pour le vélo en ville avec le jeu de piste sur la filière agricole : 10 paniers Vosges Terroir à gagner.



**Téléphone portable obligatoire pour tous | N° du PC course : 06 86 44 07 17**

**À RETOURNER AVANT LE 27 MARS 2019 - Toute inscription incomplète et non payée ne sera pas validée**

**Inscriptions par Internet : [www.cda-vosges.com](http://www.cda-vosges.com) ou par courrier aux adresses ci-dessous :**

**Pour le trail et la marche : à Stéphane Dufays - Comité des Vosges d'Athlétisme - 17 rue Pierre Mendès France 88140 Bulgnéville - 06 74 67 44 21**

**Pour le VTT rando et vélo en ville : à Alexandra Sparfel - Véloce Club Spinalien - 46 rue de la charme 88220 Hadol - 06 82 32 60 82**

**Les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre de la Chambre d'Agriculture des Vosges. Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans pour les marches dégustation.**

**À joindre OBLIGATOIREMENT pour les inscriptions trail**

- Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' « j'aime courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; ou une licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport, en cours de validité au moment de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou la pratique du sport en compétition ; ou licence UFOLEP, FSGT, FSASPTT ou triathlon sous réserve de mentionner : « Athlétisme avec pratique compétitive » (code licence 27002) ou une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation. Les licences UFOLEP, UNSS ou UGSEL sont acceptées dans la mesure où elles sont valablement engagées par l'établissement scolaire ou l'association sportive, sous réserve de mentionner : « Athlétisme avec pratique compétitive ».

- Licenciés d'autres fédérations et les non-licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an